

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

# Conseil du 14 décembre 2020

Délibération n° 2020-0233

commission principale: déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Rochetaillée sur Saône

objet : Déclassement du domaine public métropolitain et cession à titre onéreux à monsieur Rivet d'une

emprise située 1015 rue du Musée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services

urbains

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents: M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

## Conseil du 14 décembre 2020

### Délibération n° 2020-0233

commission principale : déplacements et voirie

commune (s): Rochetaillée sur Saône

objet : Déclassement du domaine public métropolitain et cession à titre onéreux à monsieur Rivet d'une emprise située 1015 rue du Musée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

### Le Conseil.

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

#### I - Contexte

La Métropole de Lyon a été sollicitée par monsieur Rivet pour le déclassement et la cession à son profit d'une emprise de terrain nu d'une surface d'environ 94 m² faisant partie du domaine public de voirie métropolitain, située 1015 rue du Musée à Rochetaillée sur Saône. Ce dernier souhaite rattacher cette emprise à sa propriété pour agrandir son jardin.

Ce terrain, en nature de talus arboré, constitue une emprise de voirie inutilisée et ne représente aucun intérêt pour la Métropole.

Plusieurs réseaux existent sous ou à proximité de l'emprise, ils appartiennent à Orange H3, Grand Lyon - Réseau exploitants, Enedis, Eiffage énergie infrastructures Rhône-Alpes, Eau du Grand Lyon, GRDF. Leur dévoiement éventuel est à la charge de l'acquéreur.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable au déclassement.

## II - Déclassement et cession

Ce projet de déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, la procédure ne nécessitera pas d'enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de son patrimoine, la Métropole céderait ce bien à monsieur Rivet au prix de 45 € le m² soit un montant de 4 230 € pour une superficie de 94 m², libre de toute location ou occupation, conformément à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE).

Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

En outre, monsieur Rivet s'oblige, tant pour lui-même que pour ses ayants droits ou son (ses) locataire(s) éventuel(s), à garantir l'intégrité du talus en assurant son entretien et en préservant les arbres existants.

Ce dernier ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 10 juillet 2020, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

- **1° Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de l'emprise d'une superficie de 94 m² environ, située 1015 rue du Musée à Rochetaillée sur Saône, au profit de monsieur Rivet.
- 2° Approuve la cession par la Métropole, à titre onéreux, à monsieur Rivet, de l'emprise précitée pour un montant de 4 230 €.
- 3° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.
- **4° La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 20 janvier 2020, pour un montant de 535 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P09O4369.
- 5° La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2020 et donnera lieu aux écritures suivantes :
- produit de la cession : 4 230 € en recettes chapitre 77 compte 775 fonction 844,
- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 4 230 € en dépenses compte 675 fonction 01 et en recettes compte 2112 fonction 01 pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.